

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 3 novembre 2015

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQUAM (représentée par Mme MARTIN-GENDRE), Mme GAUTHIÉ (représentée par M. JASPART), Mme HERVIEU (représentée par M. BERTHIER), Mme LECOMTE-LEGRAND (représentée par Mme VIAN).

Membre excusé : (1) Mme AVENA.

Date de convocation : 27 octobre 2015

Délibération n° : 54-2015

Objet : Convention de partenariat sur le projet de recherche intitulé « Cohorte prospective multicentrique d'aidants informels en Bourgogne et en Franche-Comté »

Les familles peuvent être confrontées à vivre des situations parfois complexes autour de la maladie, modifiant le rôle de chacun. Le malade qui a besoin d'aide, sollicite une attention particulière du proche (conjoint, enfant...), créant un rapport aidant/aidé.

Ces rôles s'imposent souvent brutalement sans préparation et exigent des adaptations et une organisation pouvant engendrer un certain déséquilibre. Cette relation d'aide peut influencer sur l'état de santé physique et/ou psychique et sur la vie sociale de l'aidant.

Face à l'augmentation de ce type de situations, le Centre Hospitalier Régional de Besançon et le Pôle de Gériatrie Inter-régional Bourgogne Franche Comté (PGI) ont mené une réflexion en faveur de la réalisation d'une étude sur ce thème. Les patients concernés seront des personnes volontaires, diagnostiquées récemment, atteintes d'une des pathologies suivantes : maladie d'Alzheimer, Parkinson, DMLA, AVC, insuffisance cardiaque, cancer et vivant à domicile avec un aidant.

L'étude, intitulée "Cohorte prospective multicentrique d'aidants informels en Bourgogne et en Franche-Comté", d'une durée de 10 ans, a pour vocation de suivre ces couples aidants/aidés. Son but vise à mieux connaître les besoins et les attentes des aidants pour réfléchir à de nouvelles formes d'accompagnement optimisées en termes de qualité de vie, de coût et de bien-être. Cette étude concernera 7 604 aidants de Bourgogne et de Franche-Comté, dont seulement la moitié bénéficiera de l'intervention d'un travailleur social durant les deux premières années après inclusion.

Le CCAS de la Ville de Dijon a été sollicité par les fondateurs (CHR et PGI) pour participer à cette étude. La mission du CCAS porte sur l'intervention de travailleurs sociaux, mobilisés pour le déroulement de l'Étude, qui devront suivre 15 aidants dijonnais âgés de plus de 62 ans, la première année, puis 30 aidants les années suivantes. (Si le CCAS était sollicité pour un effectif plus important, un financement devra être prévu par avenant).

Les travailleurs sociaux interviendront tous les 6 mois uniquement auprès des aidants.

Cette action vise à percevoir l'évolution de la situation d'un aidant accompagné par un travailleur social, dans son rôle auprès de l'aidé, par rapport au groupe d'aidants ne bénéficiant pas de ce dispositif.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- valident le projet de convention joint à la présente délibération et permettent ainsi au CCAS de participer à cette étude ;
- autorisent le Président ou représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et à signer la convention et tous les documents qui s'y rapportent.

Adopté (Mme TENENBAUM ne prend pas part au vote).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,



Fabrice CHATEL

PUBLIÉ LE - 4 NOV. 2015

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le:

12 NOV. 2015

